

Carte d'identité

Le-la citoyen-ne suisse, y compris les mineurs, **se rend personnellement** auprès du Contrôle des Habitants. Une demande de carte d'identité est établie puis acheminée à l'autorité d'établissement concernée.

Une **photo passeport** respectant les [directives de l'Office fédéral de la police](#) est requise.

L'**ancienne pièce d'identité**, qui doit être annulée, sera exigée. En cas de perte ou de vol d'une pièce d'identité, il est obligatoire de présenter une **déclaration de perte ou de vol** établie par la police suisse.

Les documents d'identité doivent être payés lors de la demande d'établissement.

Cas particuliers

Pour les **enfants mineurs de parents célibataires, séparés ou divorcés**, le parent présent fournit une procuration signée (cf. rubrique "documents " ci-contre) par le parent absent et la copie de son document d'identité.

Pour les **enfants mineurs de parents mariés**, la présence d'un seul parent est suffisante.

Les **personnes sous curatelle de portée générale** qui ne sont pas accompagnées de leur curateur doivent présenter une autorisation écrite de celui-ci, accompagnée d'une copie de son document d'identité.

Passeport (ou Passeport + Carte d'identité)

Commande

Vous souhaitez un passeport et une carte d'identité ou un passeport seul,

- Prenez rendez-vous au Centre de biométrie de Lausanne sur le site suivant: www.vd.ch
- Allez au Centre de biométrie de Lausanne sans rendez-vous. Dans ce cas, le temps d'attente est indéterminé

Émoluments

CHF	Carte d'identité	Passeport	Combiné (passeport + carte d'identité)	Passeport provisoire - fait au Centre de biométrie (urgence)	Passeport provisoire - fait à l'aéroport
Mineurs	35.--	65.--	78.--	100.--	min. 150.--
Adultes	70.--	145.--	158.--	100.--	min. 150.--

source site de l'Etat de Vaud